

Tiphaine Bernard

Anthropologue
 Laboratoire AUS Lavue
 CNRS, UMR 7218
 Paris

COCONSTRUIRE ET HABITER LE FOYER

L'HABITAT EN RÉSIDENCE SOCIALE AU PRISME D'UN EXEMPLE INNOVANT EN COGESTION

La résidence sociale en cogestion¹ présentée ici amène à étudier la notion d'« habiter » dans une perspective collective par son caractère innovant dans le paysage de l'habitat en foyer. La définition à partir de laquelle je propose d'interroger l'habiter est tirée du *Droit à la ville* : l'appropriation par les groupes et les individus de leur condition d'existence (Lefebvre, 1968, p. 17). Cette définition liminaire revêt un sens pertinent relativement aux usages, pratiques et représentations résidentielles du collectif² Soninké (de la région du fleuve Sénégal) rencontré en 2013³.

1 La cogestion consiste pour cet exemple en une convention de partenariat entre le propriétaire (l'Office public de l'habitat), l'association des habitants du foyer et Pour Loger, une association d'insertion par le logement qui définit des rôles et des missions à chacun. En 2017, l'association d'insertion par le logement se retirera de la cogestion.

2 Le terme *collectif* fait référence à l'unité d'un groupe qui a ancré des formes de sociabilités dans le quotidien et la lutte.

3 Recherche ethnographique ayant fait l'objet d'un travail de thèse de doctorat en anthropologie (Bernard, 2017).

Le foyer de travailleurs migrants (FTM), forme d'habitat découlant de l'impératif de logement du milieu des années 1950, avait comme principale perspective la mise à l'abri et le maintien de la force de travail des ouvriers hébergés. Ces hommes immigrés, travailleurs des usines, du secteur du bâtiment et des travaux publics vivaient dans des baraquements, des hôtels meublés, des caves ou des bidonvilles (Levy-Vroelant, 2006). À leur construction, les logements collectifs en foyer étaient spécifiquement réservés à une population masculine célibatairisée. La gestion de ces établissements, comme les cités de transit, était associée à des interventions socio-éducatives, de surveillance et de contrôle (Hmed, 2008 ; Barou, 2012), qui ont cours encore aujourd'hui (Bernardot, 2014, p. 331). Ce type de logement spécifique est décrit par Abdelmalek Sayad (1980) comme un logement d'exception, un logement d'urgence, provisoire, un logement sommaire, pauvre et « éducatif ».

Pourtant, dans ces logements d'exception, les ouvriers se sont organisés collectivement et ont développé des formes de solidarité qui ont constitué un avantage en termes de prise en charge économique et sociale dont pouvaient par ailleurs se départir les employeurs, l'État et les travailleurs sociaux. En effet, les habitants

des foyers ont développé durant des décennies des modèles d'organisation et des sociabilités⁴. Les pratiques d'hospitalité, les repas à moindre coût proposés au foyer ont assuré la prise en charge collective des pairs ou tout simplement de riverains aux revenus modestes. La mise en commun des dépenses a permis des transferts de fonds vers les régions d'émigration afin de créer des infrastructures scolaires, agricoles, sanitaires, de lutte contre la désertification, de manière autonome et renforcée par le droit d'association (Daum, 1998). Enfin, les luttes qu'ils ont organisées durant les années 1970 (grèves de loyers de 1973 à 1981) revendiquaient de meilleures conditions de vie en France et une égalité de droits.

Alors qu'on observe un processus de transformation de cet habitat en résidences sociales, que nous apprennent l'histoire du foyer Centenaire et la réalisation d'un projet coconstruit et cogéré entre une association d'habitants, une association d'insertion par le logement et un office public de l'habitat ? Un autre point de vue, émanant des habitants, peut-il être entendu et étendu sur l'habiter en résidences sociales ? Comment cette expérimentation peut-elle perdurer dans le temps ? Que nous apprend ce nouveau modèle sur l'appropriation partagée d'espaces, sur l'habiter-cohabiter ?

La résidence sociale en cogestion à Montreuil, un modèle innovant

« La capacité de ces Argonautes à remettre en question les oppressions traditionnelles et celles provoquées par les politiques discriminatoires tant urbaines que migratoires et, dans le même temps, leur habileté à innover d'un point de vue économique et social, en font des acteurs politiques centraux du monde contemporain » (Bernardot, 2015, p. 7).

Le collectif de 200 travailleurs, rencontré en 2013 dans un entrepôt transformé en habitation, a vécu une histoire militante sur plusieurs générations afin d'obtenir ensemble des conditions de logement digne.

En autogestion, depuis la fin des années 1960 sur la commune de Montreuil, le collectif habitait de façon précaire un bâtiment tenu par un propriétaire privé rue Léon Gaumont. Avec le temps, devenu dégradé, le bâtiment est soumis à un arrêté d'insalubrité en 1980 puis détruit. De promesses en désillusions, le collectif attend la reconstruction d'un foyer par la mairie. Les 200 hommes sont alors logés provisoirement dans des algecos, rue de la Nouvelle-France. Le provisoire va finalement durer quinze ans.

⁴ Les sociabilités peuvent être définies comme des formes de relations stables et continues qui suscitent l'action réciproque. Je renvoie à l'article de Carole Anne Rivière (2004).

Expulsés le 4 juillet 1996, ils voient les préfabriqués détruits au bulldozer et ne peuvent récupérer leurs biens. Contraints d'errer dans la ville après avoir refusé la proposition municipale de les reloger en petites unités, ils occupent la place de l'Hôtel-de-Ville, organisent des manifestations et la réquisition de bâtiments vides. Le 17 octobre 1996, le collectif parvient à occuper durablement un nouvel entrepôt rue du Centenaire. Après avoir négocié avec le propriétaire un droit d'occupation, ils y habiteront pendant dix-neuf ans.

Alors que les négociations avec la municipalité étaient bloquées depuis 1984, l'alternance municipale de 2008 relance les espoirs du collectif de retrouver un logement digne. Le diagnostic lancé en 2009 et le comité de pilotage de 2010, menés avec une association d'insertion par le logement, amorcent le projet d'une résidence sociale en cogestion pour le collectif du Centenaire. Les délégués du foyer sont associés au projet de construction de leur future résidence sociale. Des projets annexes y sont inclus comme un restaurant social et des boutiques sur rue. Ils participent pendant sept ans (de 2010 à fin 2016) à des réunions hebdomadaires avec les acteurs institutionnels et opérationnels. Ils sont également présents lors des conseils de quartier face à des riverains réticents au projet. Ce processus de participation a légitimé le collectif dans le cadre de la construction de son habitat et de sa gestion en partenariat avec la Ville, l'office municipal et l'association d'insertion par le logement.

5 Note de terrain le jour du déménagement, propos recueillis le 22 décembre 2015 auprès d'un habitant âgé de 54 ans : « Arrivé en 1980, il a connu les baraques de Nouvelle France où il vivait dans une chambre avec trois autres personnes, puis il a connu le foyer Centenaire où il vivait dans une chambre avec huit autres personnes. Il a travaillé dans la restauration et il a été licencié. Il travaille aujourd'hui comme agent d'entretien sur une ligne du métro parisien de nuit de 22 heures à 5 heures du matin. Il a aujourd'hui une chambre dans la résidence sociale avec une autre personne qui a les mêmes horaires de travail que lui. »

En décembre 2015, les membres du Collectif de la rue du Centenaire emménagent ensemble en résidence sociale cogérée, soit 34 ans après le premier déménagement forcé.

Le jour du déménagement, un habitant m'explique le mal-logement vécu depuis 1980 et me répète cette phrase : « *On va commencer à vivre*⁵. »

Même si la résidence est implantée avenue Pasteur, les habitants vont choisir de nommer leur résidence sociale Nouveau Centenaire⁵ en référence à leur histoire. L'association des habitants partie prenante de la cogestion s'appelle Nouvelle France, nom de la rue des logements en préfabriqués habités jusqu'en 1996. Une manière de spécifier qu'il s'agit là du même foyer (Mbodj-Pouye, 2016a, p. 303) et d'une continuité dans l'habiter.

6 De manière générale les noms des foyers reprennent le nom des rues où ils sont construits.

Pour interroger le possible de ces nouveaux modèles, il est nécessaire de revenir sur ce que l'anthropologue Arjun Apparadurai (2013) nomme une « prise de risque collaborative », à partir des recherches menées dans les bidonvilles de Mumbai en Inde.

« Dans ce contexte [des luttes portant sur la participation des communautés, sur la transparence et la responsabilité aux choix politiques], qui caractérise toutes les grandes villes du monde, il est clair que la seule façon d'avancer est la prise de risque collaborative, où les communautés pauvres elles-mêmes sont encouragées à participer aux expériences pour devenir des partenaires et partager les risques d'investissements spécifiques dans l'espace, l'infrastructure et les services urbains. [...] Elle donne aux politiciens et aux bureaucrates l'occasion de montrer qu'ils se soucient des pauvres urbains, ce qui a une valeur positive dans la politique [...] Cela offre à des communautés pauvres la chance d'obtenir une propriété et un confort en exerçant des compétences et des ressources techniques [...] Cela permet au grand public [...] de voir s'accomplir ces collaborations et de s'habituer à l'idée que les communautés les plus pauvres peuvent avoir une voix articulée et des compétences techniques crédibles » (Appadurai, 2013, p. 161).

Le processus collaboratif apporte des avantages certains à chacun des acteurs. Ce processus contribue à rendre le projet plus en adéquation avec les besoins exprimés par les habitants. L'expertise partagée a permis la réalisation de cette résidence cogérée. Une conjoncture politique favorable l'a en outre rendue possible. On observe d'ailleurs, à la même période sur la même commune, un modèle parallèle de coconstruction et de cohabitation à travers la Maison des Babayagas (Eleb et Bendimerad, 2018).

Je souhaite à présent revenir sur les risques présents au cours de la négociation pour l'ouverture d'un espace de coopération entre les parties du projet d'habitat participatif Centenaire. Ceci afin de s'interroger sur ce qui pourrait faire obstacle à sa permanence et comprendre les arguments énoncés pour écarter la reproduction de ce modèle innovant dans le champ des foyers. Revenons sur cette prise de risques connexes.

Pour les habitants alors en gestion autonome dans un entrepôt insalubre, le passage à la résidence sociale peut entraîner des risques sous plusieurs aspects :

- la constitution d'une liste de personnes relogées entraîne une déstabilisation par le caractère figé qu'elle impose à un ensemble dynamique et par le choix d'inclure ou d'exclure, dévolu au groupe lui-même ;
- l'attente, les incertitudes quant à la réalisation effective de ce relogement et l'adaptation à un temps politique défini (le mandat municipal) ;

- la diminution des ressources liée à l'augmentation du montant du loyer avec la nouvelle construction (de 92 euros à 253 ou 365 euros mensuels⁷ par personne selon la chambre) dont les conséquences dépassent l'aspect individuel.

Pour les acteurs institutionnels du projet, la prise de risques concerne :

- les considérations gestionnaires relatives au coût des opérations et à leur rentabilité et liées à une population qui doit être contrôlée;
- l'impératif d'exception qui doit conférer à ce modèle un caractère non reproductible. Le projet de résidence sociale du Centenaire n'a pas reçu l'aval de la Commission interministérielle pour le logement des personnes immigrées (Cilpi⁸), en charge de valider le financement des projets de restructuration de foyers en raison de la configuration des chambres (qui sont en partie collectives tandis qu'est prônée l'individualisation des chambres), du montant dérogatoire des redevances (légèrement plus bas⁹ que dans les résidences sociales issues de la transformation de foyers) et de la trop grande participation accordée aux résidents¹⁰. L'argument continu étant qu'il s'agissait d'un nouveau foyer et non de la restructuration d'un ancien foyer;
- la contradiction dans laquelle l'institution se trouve à coopérer avec l'existant, qui est aussi marginalité.

En dépit des logiques foncièrement distinctes des partenaires du projet, la résidence en cogestion a pu voir le jour. Cette expérimentation ouvre le champ des possibles sur la coopération des acteurs officiels du logement et des habitants des foyers comme experts dans les changements intervenant sur leur lieu de vie.

L'expertise des habitants est d'une grande technicité et elle participe de la justice sociale (Bertho, 2016). Elle est étendue et coopérative. À travers ce projet, les habitants ont pu décider ensemble de leur avenir, tisser des relations au territoire et renforcer leur prise en compte par les politiques locales. Ils ont pu renforcer l'accès aux droits et mettre en œuvre un restaurant solidaire ouvert à tous. L'autonomie des habitants dont émane cette expérimentation produit des modèles économiques, sociaux et politiques nouveaux (Bernardot, 2015). Ces actions agissent comme correctif d'un système politique et social inégalitaire (Hatzfeld, 2011). Il s'agit d'une manière nouvelle pour un collectif de faire irruption, de prendre l'espace (Agier, 2013, p. 192) pour habiter.

⁷ Montants des loyers en janvier 2016.

⁸ Par arrêté du 10 juillet 2015, la Cilpi est aujourd'hui rattachée à la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal).

⁹ Au 1^{er} janvier 2016, un studio est loué 365 euros au Nouveau Centenaire, 404,95 euros à l'Adéf Sevran et 402,23 euros à l'Adoma Sevran.

¹⁰ Le terme *résident* recouvre à la fois « une personne qui réside, reconnue comme habitante », et « une personne établie dans un autre pays que son pays d'origine ». Cette distinction n'est pas sans rappeler le paradoxe persistant d'une « présence en droit provisoire, lors même que dans la pratique ce provisoire peut durer indéfiniment » (Sayad, 1991, p.23) qui touche les personnes immigrées habitant les foyers.

La transformation des foyers en résidences sociales, un relogement impactant l'habiter

Pour comprendre les conséquences de cette transformation en résidence sociale, il est utile de rappeler brièvement que depuis 1997, les foyers sont soumis à un Plan quinquennal de traitement visant à les mettre aux normes ; en priorité les plus dégradés, dits « suroccupés » et les plus éloignés des normes de la résidence sociale. La résidence sociale devient la nouvelle appellation de ces établissements et vise à l'accueil de nouveaux publics défavorisés. En plus de mettre en péril des systèmes d'entraides propres au foyer, cette politique engendre une mise en concurrence des publics dans l'accès à ce type de logement qui reprend son caractère provisoire d'origine.

Les résidences sociales proposent des espaces plus individualisés type studios comprenant un espace sanitaire et une kitchenette. L'aménagement favorise l'hébergement d'une seule personne. Le mobilier doit y être fixe pour éviter l'hébergement de tiers en modifiant la configuration des lieux ou en surélevant le lit principal (Beguin, 2015, p. 131). Les pratiques de sociabilité et d'hospitalité sont grandement bouleversées par la mutation en résidence sociale (Mbodj-Pouye, 2016b). De plus, les transformations de foyers sont opérées sans réelle concertation. Les fonctions résidentielles usitées sont alors modifiées, les repères d'usage au quartier, à la ville, les relations entre les personnes sont cassés. Comme l'écrivait Colette Pétonnet (1975) au sujet des relogements en HLM :

« Pour l'homme qui ne s'est pas transplanté lui-même, la constante est la suivante : ses relations sont brisées dans l'espace et le temps, et la privation du choix d'un lieu convenable quant à la distance et la forme lui ôte la maîtrise d'un temps et d'un espace qui étaient les siens » (Pétonnet, 1975, p. 203).

Les espaces collectifs des foyers, que sont les salles de réunion, les salles de culte, les cuisines en gestion familiale ou les petits commerces, disparaissent au profit de salles polyvalentes (locaux réduits et sous contrôle de l'institution). Ces espaces collectifs permettent néanmoins aux habitants de pérenniser des systèmes d'entraide et la permanence des sociabilités construites.

L'augmentation de la redevance et des charges qu'entraîne la résidentialisation (Beguin, 2015, p. 451) a un impact direct sur le soutien apporté aux personnes sans ressources hébergées, ou sur les projets menés dans les régions d'émigration.

Ainsi, pour les résidents, cette politique engendre de grands changements, notamment sur les formes de vie collective. Les habitants des foyers s'inquiètent de la dissolution de leurs droits et des systèmes de solidarité, d'hospitalité, du choix des personnes avec qui partager ces espaces d'habitation et la diminution des ressources disponibles qui en découle.

Dans le cas du Centenaire comme pour nombre d'habitants de foyers, l'habiter est élargi. Peut-être parce que « plus on est loin de son "chez-soi", plus le "chez-soi" est étendu » (Salignon, 2010, p. 33). L'habitat est multisitué, ici et là. « C'est l'ensemble des deux résidences qui, dans leur alternance, donne sens à l'habiter » (Segaud, 2007, p. 87). Vivre au foyer c'est soutenir les siens, les projets d'économie locale ; c'est fournir aux familles restées là-bas les moyens de vivre et d'entreprendre, c'est ici faire preuve d'économie et d'accueil.

Les habitants du foyer l'expriment ainsi : « *Quand tu vois qu'on est là, dis-toi qu'il y a beaucoup de personnes qui sont derrière nous*¹¹. » ; « *Donc on ne peut pas se permettre de... de faire le luxe, quoi. Voilà*¹². »

Dans le foyer de la rue du Centenaire, l'espace était organisé de manière ouverte et fonctionnelle. Chaque espace connaissait une alternance d'usages ; cantine *versus* dortoir, espace de télévision *versus* cuisine, chambre *versus* espace de repas qui variait au cours de la journée ou le soir venu. Dans la cantine, le nombre restreint de places entraînait la prise de repas rapide. La nuit, l'espace de cantine servait de dortoir ouvert sur la cuisine. Le matin, le mixeur électrique (pour réduire le *gumbo* et les oignons) n'était utilisé qu'une fois l'ensemble des lits repliés contre le mur. L'adaptation de tous à ces contraintes de l'habitat relevait d'une sorte de mécanique d'usages.

Dans la résidence sociale actuelle, les *condos*, de conception québécoise, proposent un logement partagé, alternatif, comprenant des chambres individuelles reliées à un salon. Ces configurations permettent la prise en commun de repas et rendent l'utilisation collective des lieux plus adaptée. L'espace disponible rend la cohabitation plus fluide.

¹¹ Note de terrain du 02/11/2013, échanges avec un délégué du foyer.

¹² Entretien réalisé au foyer Centenaire avec un ancien délégué, aujourd'hui doyen, le 24/02/2013.

Pour les habitants du foyer, habiter c'est être solidaire. Fournir hospitalité, commensalité, mettre en commun des frais au quotidien pour parvenir au maintien de conditions de vie dignes pour l'ensemble des membres du collectif. La fonction d'hospitalité, de même que l'entraide, n'est pas sans contrainte ni condition, mais elle a pour fonction de proposer un socle de ressources pour vivre.

Pourtant, pour les personnes hébergées bénéficiant de cette hospitalité, l'habiter est entravé. En ce sens que le lieu de repos étant soumis au changement d'usages, il devient difficilement appropriable.

Quand je demande comment ça va, la réponse parfois devient : « *On est là.* » Se mettre à l'abri, ce n'est peut-être pas habiter complètement, mais déjà retrouver un lieu réconfortant, un lieu où l'on parle sa langue, un habitat mobile (Derrida et Dufourmantel, 1997, p. 83), un lieu où trouver un peu de répit, de ressources, un chez-soi symbolique et familier. « Être là » peut-être un mot de résistance et devenir une revendication citoyenne qui dépasse le seul logement : faire entendre sa légitimité à être ici, son désir d'habiter.

Conclusion

Si habiter peut s'entendre comme une appropriation de sa condition d'existence, l'expérience du Centenaire a permis une appropriation collective économique et politique, de parole, de droits, d'initiatives et d'espaces à travers des modalités de mise en commun et la négociation avec des acteurs, experts officiels, du logement et de l'habitat.

Au niveau architectural, les usages de l'ancien foyer ont pu être transposés dans la résidence sociale après concertation avec les habitants. Des commerces ont été mis en place par eux pour répondre aux besoins de restauration, de couture et de coiffure. Mais il est difficile de mesurer l'impact dans le temps de ce modèle de résidence sociale en cogestion. Le bâtiment n'est pas à l'abri d'une transformation en logement social classique, les condos pouvant être transformés en logements de type familiaux.

Le collectif doit être en mesure de transmettre cette histoire aux nouvelles générations pour prolonger leur expertise sur l'habitat collectif, participatif et défendre un habiter ensemble.

Trois ans après l'emménagement, cette résidence sociale est présentée au niveau municipal comme une expérimentation dans le champ de l'habitat participatif, mais non reproductible. L'annonce d'une non-reproductibilité amène à se questionner sur l'objectif de la résidence sociale au regard des besoins et pratiques quotidiennes des habitants.

La résidence sociale a-t-elle pour objet de permettre d'habiter ou de faire transiter ? A-t-elle vocation à servir de sas dans une carrière résidentielle, d'espace

transitionnel vers un « chez-soi » autonome? Pourtant, les habitants du foyer présentés ici n'ont-ils pas démontré que l'autonomie dans le logement ne revêt pas uniquement un caractère individuel? ▶

BIBLIOGRAPHIE

- Agiar, M. (2013). *La Condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*. Paris : La Découverte.
- Appadurai, A. (2013). *Condition de l'homme global* (F. Bouillot, trad.). Paris : Payot & Rivages (ouvrage original publié en 2013 sous le titre *The Future as Cultural Fact: Essays on the Global Condition*, London, RU : Verso).
- Barou, J. (2012). Les foyers de travailleurs. *Hommes & Migrations*, 1295(1), 40-52.
- Barou, J. (2000-2001). Foyers d'hier, résidences sociales de demain. *Écarts d'identité*, 94, 17-20.
- Béguin, H. (2015). *Héberger des migrants ou gérer des logements ? : l'Aftam et ses « foyers d'Africains noirs » (1962-2012)* (Thèse de doctorat en aménagement de l'espace, urbanisme). Université Paris-Est, Marne-la-Vallée, France.
- Bernard, T. (2017). *Habiter le foyer. Approche anthropologique de la résidentialisation des foyers à travers l'« exception » Centenaire, une résidence sociale en cogestion à Montreuil-sous-Bois* (Thèse de doctorat en anthropologie). Université Paris 8, Saint-Denis, France.
- Bernardot, M. (2015). Remettre les pauvres en mouvement. Enclosures, invisibilisation et émancipations. Dans G. Cousin, G. Loiseau, L. Viala, D. Crozat et M. Lièvre (dir.), *Actualité de l'habitat temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint*. Marseille, France : Éditions Terra-HN. Repéré à <http://www.shs.terra-hn-editions.org/Collection/?Remettre-les-pauvres-en-mouvement>
- Bernardot, M., Le Marchand, A. et Santana Bucio, C. (dir.). (2014). *Habitats non ordinaires et espace-temps de la mobilité*. Bellecombe-en-Bauges, France : Éditions du Croquant.
- Bertho, A. (2016). *Les enfants du chaos*. Essai sur le temps des martyrs. Paris : La Découverte.
- Daum, C. (1998). *Les associations de Maliens en France. Migration, développement et citoyenneté*. Paris : Karthala.
- Dufourmantelle, A. et Derrida, J. (2014 [1997]). *De l'hospitalité*. Paris : Calmann-Lévy.
- Eleb, M. et Bendimerad, S. (2018). Une utopie construite. La Maison des Babayagas. Dans M. Eleb et S. Bendimerad (dir.), *Ensemble et séparément. Des lieux pour cohabiter* (p. 303-347). Bruxelles, Belgique : Mardaga.
- Hatzfeld, H. (2011). De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie. Dans M.-H. Bacque et Y. Sintomer (dir.), *La Démocratie participative. Histoire et généalogie* (p. 51-64). Paris : La Découverte.
- Hmed, C. (2008). L'encadrement des étrangers « isolés » par le logement social (1950-1980). Éléments pour une sociohistoire du travail des *street-level bureaucrats*. *Genèses*, 72(3), 63-81.
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville*. Paris : Anthropos.
- Levy-Vroelant, C. (2006). Migrants et logement : une histoire mouvementée. *Plein droit*, 68(1), 5-10.
- Mbodj-Pouye, A. (2016a). Fixed abodes: Urban emplacement, bureaucratic requirements, and the politics of belonging among West African migrants in Paris. *American Ethnologist*, 43(2), 295-310.
- Mbodj-Pouye, A. (2016b). « On n'ignore pas la solidarité ». Transformation des foyers de travailleurs migrants et recompositions des liens de cohabitation. *Genèses*, 104(3), 51-72.
- Pettonnet, C. (1985). *On est tous dans le brouillard*. Paris : Galilée.
- Rivière, C. A. (2004). La spécificité française de la construction sociologique du concept de sociabilité. *Réseaux*, 123(1), 207-231.
- Salignon, B. (2010). *Qu'est-ce qu'habiter ?* Paris : Éditions de la Villette.
- Sayad, A. (1980a). Le foyer des sans-familles. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 32-33, 89-103.
- Sayad, A. (1980b). Un logement provisoire pour des travailleurs provisoires. Habitat et cadre de vie des travailleurs immigrés. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 73, 3-31.
- Sayad, A. (1991). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1. L'illusion du provisoire*. Paris : Raisons d'agir.
- Segaud, M. (2007). *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*. Paris : Armand Colin.